

ON CONTINUE...

avec l'UFR des industries chimiques CGT

L'édito

Le ministre de l'Économie et des finances, est décidé à mener la guerre à la Sécurité sociale. Il veut lui imposer une thérapie de choc en saignant son budget. Le ministre des Finances met en place une nouvelle diminution drastique des prises en charge. Déjà qu'un Français sur quatre renonce à se faire soigner pour des raisons financières, il vient de décréter une augmentation des franchises médicales. Il prévoit d'augmenter le nombre de jours de carence en cas d'absence au travail et de réduire le nombre des bénéficiaires des prises en charge à 100 %.

Bruno Le Maire considère comme insupportable que les affections de longue durée (ALD), dont souffrent 12 millions de nos compatriotes, absorbent « 120 milliards d'euros, soit la moitié de la totalité des dépenses de soins ».

Il voudrait infliger aux malades une double peine en les pénalisant financièrement et en les contraignant à acheter des assurances complémentaires privées. Ce qui entraînera un renoncement à des soins complets et efficaces, au risque d'une aggravation des pathologies générant, à terme, des souffrances pour le malade et un surcoût social. Avec l'aval du Président de la République et du Premier ministre, Bruno Le Maire justifie ces mesures contre la santé publique par la nécessité de réduire le déficit de la Sécurité sociale coupable de plomber le budget national.

Le déficit de ce dernier atteint 5,5 % du produit intérieur brut, soit 154 milliards d'euros.

Un choix de société.

Ce déficit pourrait être facilement comblé par les entreprises qui jouissent, chaque année, de 150 milliards d'euros de subventions accordées sous la forme de cadeaux fiscaux : baisse des impôts de production, octroi du Crédit Impôt Recherche, exemption de cotisations sociales...

Il pourrait aussi trouver des fonds auprès des hauts revenus qui sont dégaugés de l'impôt sur la fortune et dont les prélèvements sont limités à 30 % grâce à la flat-tax. Sans parler de la fraude et de la fuite vers les « paradis fiscaux » qui représentent un manque à gagner pour les caisses de l'État d'au moins 80 milliards d'euros par an. Pour rétablir les comptes, il faudrait s'en prendre à l'assistanat des entreprises. D'autant que les profits des plus grandes d'entre elles connaissent une courbe ascendante accentuée par une inflation que ces mêmes entreprises nourrissent par des hausses de prix souvent injustifiées. Tout augmente, et surtout la fortune des capitalistes ! Tandis que les salaires baissent, que Macron nous promet austérité et marche à la guerre et que Le Pen pointe du doigt les étrangers, les milliardaires se goinfrent toujours plus. Mais le gouvernement d'Emmanuel Macron adopte une ligne politique aussi vieille que le capitalisme.

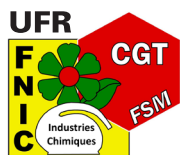
Une politique qui envoie ce message aux plus riches « Enrichissez-vous ! ». Les 97 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 pour l'année 2023 en atteste. C'est pour défendre ces profits que les capitalistes parlent aujourd'hui d'envoyer les peuples à la guerre, militarisent les frontières et attisent les haines nationalistes.

Le Président se rêve en chef de guerre européen dans le conflit ukrainien. Mais à l'ombre de cette posture, il mène une vraie guerre, intérieure celle-là, contre les travailleurs : recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans minimum ; plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ; RSA assujéti à un temps de travail gratuit ; restriction des allocations-chômage qui va précipiter des milliers de femmes et d'hommes (en particulier les plus âgés) dans la précarité absolue ; diminution des prestations de la Sécu au détriment de la santé du peuple...

Le Rassemblement National, malgré ses oppositions factices en rêvait, Macron le fait. Face aux attaques contre les droits individuels et collectifs, des demandeurs d'emplois, des retraités et des salariés, auxquels s'ajoute l'acharnement contre les militants CGT, la riposte de toutes les Organisations de la CGT doit être immédiate et coordonnée. En automne, il sera trop tard.

Sommaire

Une : L'édito • p.2 • 43^{ème} Congrès de la Fédération Nationale des Industries Chimiques : Intervention UFR sur la continuité syndicale p.3 • Répression syndicale : Motion du 43^{ème} Congrès, L'agenda p.4 • Orga/Vie syndicale, Hommage à Paul DUTOIT



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Serge Allègre

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

L'action

INTERVENTION DU CN DE L'UFR AU 43^{ÈME} CONGRÈS FÉDÉRAL

Si nous voulons contribuer à construire une société alternative plus juste pour tous les travailleurs, actifs comme retraités, il nous faut concevoir une intervention syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée dont l'avenir est très fortement interdépendant des actifs, futurs retraités. Pour cela, une approche du syndicalisme CGT des retraités s'impose qui ne soit pas seulement un syndicalisme de fidélité et de force d'appoint, mais un syndicalisme de revendications et de luttes.

1. Retraités, syndiqués à part entière

Les retraités sont, au même titre que les travailleurs en activité et les privés d'emploi, membres à part entière de leur Organisation Syndicale : la CGT. Ils doivent donc pouvoir y être acteurs et décideurs dans toutes les structures professionnelles et interprofessionnelles de leur syndicat ; ils ne sont pas syndiqués de la Cgt pour y promouvoir des revendications catégorielles déconnectées de l'ensemble des enjeux que nous devons affronter tous ensemble.

2. Tous travailleurs dans la CGT pour défendre les mêmes droits fondamentaux

Tous les enjeux de société relèvent de l'action conjointe des travailleurs, privés d'emploi, actifs et retraités. La plupart, cependant, relèvent d'abord de la revendication dans l'entreprise. Pour exemple: droit à la santé il y a bien un lien entre la pénibilité du travail, le handicap et la perte d'autonomie; droit à la protection sociale : on voit bien que celle-ci repose sur le besoin de développer l'emploi et les salaires; droit à une pension de retraite digne.

3. Lier continuité syndicale et continuité de la vie d'un travailleur

Ces droits doivent se traduire tout au long de la vie quelle que soit l'étape du parcours et donc se conquérir ensemble. C'est ainsi nécessaire de situer les retraités dans la continuité de leur vie de travailleurs et de réfléchir collectivement à la place de chacun dans une CGT qui pose en permanence le défi de la syndicalisation de tous. Quel syndicalisme actif des retraités ? Le syndicalisme retraité CGT doit porter deux dimensions, professionnelle et territoriale. C'est dans la dimension interprofessionnelle que chaque retraité doit se retrouver sur des sujets transversaux pour solidifier l'outil syndical, maintenir et conquérir de nouveaux droits.

Il existe à côté des Unions Fédérales de Retraités, des Unions Syndicales de Retraités dans les territoires ! Il faut donc s'interroger sur le lien du Syndicat au territoire ; le lien du syndicat aux autres structures de la CGT (Unions Départementales, Unions locales). Très globalement, en tout cas, il faut construire des sections

syndicales de retraités dans les syndicats si on ne veut pas les perdre. Il est donc aussi urgent de travailler à la communication de l'action des travailleurs retraités.

N'y aurait-il pas avantage à nous y préparer quand on est encore actif dans son entreprise, car combien de nos Camarades connaissent en fait leur Union locale et s'y investissent ? Quel lien dynamique entre nos professions, entre notre syndicat et son territoire ? Quel sens donner à notre engagement face à des enjeux de société qui concernent tout le monde ? Il serait dommage de ne découvrir tout cela qu'au moment de la retraite ! Nous avons besoin aussi de travailler le lien retraités-actifs-privés d'emploi au sein du syndicat professionnel en sachant que nos syndiqués ne sont pas tous dans l'entreprise et que cela ne doit pas être un facteur d'exclusion. Quelle place pour les retraités dans les syndicats ?

Si les retraités sont organisés au sein d'une section dans leur syndicat, celle-ci ne doit pas être une section indépendante même si évidemment elle travaille de façon autonome comme le ferait une section d'établissement. Chacun comprendra que, si les retraités participent aux débats, ils ne peuvent être décideurs dans certains domaines qui engagent le syndicat (négociations avec l'employeur, grève, instances et autres). Cependant, le syndicat doit prendre en compte les revendications des retraités et les défendre auprès de l'employeur. Les échanges entre actifs et retraités du syndicat sont les bases de la continuité syndicale et de notre syndicalisme intergénérationnel CGT.



Cela étant entendu, la question de la représentation des retraités est posée au même rang que pour n'importe quelle section syndicale. Le mandatement dans les CE, dans les Congrès doit reposer sur sa représentativité mais aussi sur sa capacité à faire avancer l'action, les orientations de toute la CGT.

La vision quantitative (rapport actif/retraité) doit être dépassée par la vision constructive du travailler ensemble qui nous place dans l'interactivité plutôt que dans l'opposition... quel que soit notre statut, nous sommes syndiqués et militants de la CGT. On peut se poser une question : et après ? Comment on accompagne une distribution de tracts, un débat ? Quel mécanisme la CGT construit-elle à tous les niveaux y compris confédéral, pour que l'action s'inscrive dans la continuité et l'efficacité ?

Le déploiement de l'activité de notre union sur les lieux de vie suppose une réflexion approfondie sur notre place dans la Fédération, ainsi que dans les UL. Il ne s'agit pas d'opposer une structure à une autre mais de faire en sorte de s'appuyer sur chacune d'elles, d'en faire les outils indispensables pour impulser, coordonner, communiquer, contribuer à la syndicalisation des retraités ou futurs retraités et à la convergence des luttes plus que jamais nécessaires dans un contexte d'offensives patronales et gouvernementales.

l'information

RÉPRESSION SYNDICALE : MOTION DU 43^{ÈME} CONGRÈS DE LA FNIC CGT

POUR UNE CAMPAGNE NATIONALE CONTRE LA RÉPRESSION

Depuis des mois, des sanctions disciplinaires s'abattent contre des militants syndicaux et des représentants du personnel. En particulier à la CGT, plus de 1 000 militants sont visés par des poursuites pénales, notamment à la suite de la réforme des retraites ou encore en raison de leur prise de position en faveur du peuple palestinien. Cette offensive patronale, inédite depuis l'après-guerre s'accompagne évidemment de menaces ou de sanctions sur le terrain disciplinaire.

Au sein de nos branches, le patronat cherche clairement à nous faire payer les grèves historiques de l'année 2023 : après nous être battus contre l'inflation, nous avons férocelement défendu notre système de retraites. Et par une grève massive et reconductible pour beaucoup d'entre nous, nous avons mis le gouvernement et nos directions sur la défensive.

C'est pour ça que main dans la main, ils ont procédé à la réquisition violente de grévistes mais aussi que plusieurs mois plus tard de nombreuses interventions ou déclarations des militants deviennent prétexte à des attaques individuelles voire à des sanctions. Nous ne sommes pas les seuls à être touchés par ce revanchisme patronal amer : on pense évidemment à nos Camarades de l'énergie, de la poste, de la SNCF ou de la RATP.

Il s'agit d'investir les lieux de vie où s'élaborent et se construisent les revendications spécifiques aux retraités : USR, UL, UD, UFR. Une telle démarche suppose un renforcement significatif de notre syndicalisation afin de peser et d'imposer d'autres choix, pour répondre aux enjeux majeurs qui se posent aujourd'hui au syndicalisme CGT.

Cela passe par la continuité syndicale, par les initiatives pour garder les adhérents lors du passage à la retraite et en gagner de nouveaux pour renforcer le syndicat, tels que :

- **La création de Sections syndicales de Retraités.**
- **Ne pas stopper le prélèvement automatique quand le syndiqué part à la retraite.**
- **Revendiquer une augmentation de la dotation du CSE pour l'adhésion des Retraités à la mutuelle d'entreprise, et la participation des Retraités aux activités sociales des CSE.**

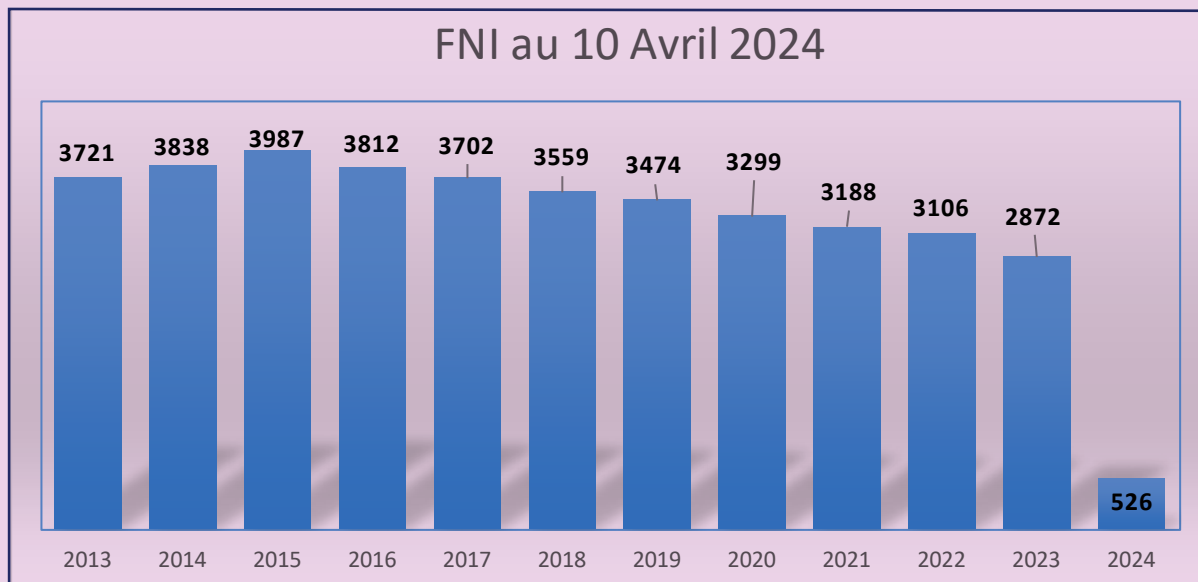
En ce moment même, Jean Paul Delescaut, Secrétaire de l'Union Départementale du Nord est inquiet pour son soutien à la Palestine, après avoir vu une débauche de moyens policiers le placer en garde à vue pour « apologie du terrorisme ».

Nicolas Perreira, le secrétaire de l'Union Locale de Roissy, a été licencié par l'entreprise Transdev, en raison de son activité syndicale. De son côté, Christian Porta, Secrétaire de l'Union Locales de Saint-Avold en Moselle est lui aussi menacé de licenciement en pleine grève pour des augmentations de salaire pendant les NAO. Sans oublier nos 3 Camarades de Toray attaqués.

Ces quelques exemples démontrent une chose: alors que les prix continuent d'exploser et que la colère grimpe, le patronat cherche à punir et à anticiper tout mouvement de contestation à quelques mois des Jeux Olympiques. Face à leur détermination, nous ne pouvons résister de façon isolée. Eux, ils ont un plan d'ensemble qu'ils projettent sur la durée. Nous ne pouvons-nous contenter d'une riposte boîte par boîte. Aussi, le 43^{ème} Congrès de la FNIC CGT exige l'abandon des poursuites pénales et des sanctions disciplinaires contre tous les militants et se tient prêt à agir au service d'une grande campagne nationale contre la répression.

L'agenda

- 14 au 18 avril : 43^{ème} Congrès de l'UIS des retraités de la FSM à Athènes
- 14 mai : AG Extraordinaire des syndicats de la FNIC-CGT pour l'emploi industriel à la Fédération
- 15 mai : CN UFR à la Fédération



HOMMAGE À PAUL DUTOIT

AU REVOIR PAUL,

Membre du Conseil National de l'Union Fédérale des Retraités de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT depuis 2002, nommé lors de la 7^{ème} Conférence de l'UFR à Port de Bouc, Paul nous a quitté. Son destin a voulu qu'il nous quitte sur la route vers le 43^{ème} Congrès de notre Fédération. Paul était impliqué politiquement et syndicalement dès son plus jeune âge.

Syndiqué au syndicat CGT des « produits du maïs » à Haubourdin, aujourd'hui Cargill, Paul s'est engagé dans de nombreux conflits dans l'entreprise. Le combat syndical, Paul le menait tous les jours dans son entreprise jusqu'à sa retraite : Mai 68 ; conflit national vécu à Haubourdin avec le souci de rassembler tous les salariés des entreprises Haubourdinoises très nombreuses à cette époque, avec les savonneries Lever, les carrelages Villeroy et Boch, les ciments du nord, les machines à laver Viva et les usines textiles, pour ne citer que celles-là, aujourd'hui toutes fermées.

Le projet « Haubourdin 90 » qui prévoyait de passer les équipes du semi-continu en continu. Les revendications principales étaient de changer de rythme de travail sans perte de salaire, en 5 équipes et non en 4, comme le voulait la direction. Après des mois de luttes et de discussions, les revendications ont été obtenues.

L'échelle mobile des salaires avec la prise en compte de l'indice CGT comme référence.

Enfin, la lutte constante lors des suppressions de postes avec des licenciements chez Cargill. Il s'investissait dans les activités sociales du CE, et en retraite il était toujours dans la section pêche et vélos. Enfin, en retraite, il a pris toute sa place à la section syndicale des Retraités de son syndicat. Section syndicale qui compte aujourd'hui 130 camarades.

Merci Paul pour tout ce que tu as fait pour la CGT dans l'entreprise, dans le département, la région et la Fédération.

À ta famille, à ton épouse, à tes Camarades et amis, nous présentons toutes nos condoléances au nom de la Fédération Nationale des Industries Chimiques-CGT et du Conseil national de l'Union Fédérale des Retraités de la Fédération.

